

Les COV dans les peintures et les vernis

Directive Decopaint

Les composés organiques volatils (COV) dans les peintures et les vernis sont limités par la directive Européenne 2004/42/CE

La directive limite la teneur en COV dans certaines peintures et vernis ainsi que dans les finitions automobiles pour limiter l'émission de COV et par conséquence, réduire la génération d'ozone dans les couches basses de l'atmosphère. La prochaine révision est envisagé pour 2011, et on prévoit une inclusion de plus de produits.

Exigences

Aucune peinture, vernis ou produit de finition automobile ne doivent contenir plus que les valeurs indiquées sur le tableau suivant. Les limites s'appliquent aux produits prêts à l'emploi. Les produits doivent porter une étiquette indiquant leur type au regard de cette classification et la composition en composés organiques volatiles en g/l pour une peinture prête à l'emploi. Dans cette directive les COV concernés répondent aux caractéristiques suivantes: COV dont le point d'ébullition est inférieur ou égal à 250 °C à une pression standard de 101,3 KPa.

Eurofins délivre des tests indépendants et des certificats sur la composition en COV

Deux méthodes de test sont prescrites:

- ASTM D2369 pour les revêtements réactifs générant un film après réaction des COV entre eux
 - L'échantillon est préparé tel que décrit pour l'emploi et appliqué sur une feuille en aluminium
 - Il est séché à 110 °C pendant 60 min
 - On procède à la détermination de la perte de poids par 2 mesures

- ISO 11890-2 pour tous les autres revêtements
 - L'échantillon est préparé tel que décrit pour l'emploi
 - On procède à une dilution puis à une extraction par solvant
 - Puis on mesure par Chromatographie Gazeuse et on vérifie par 2 mesures
- Le laboratoire a besoin des informations suivantes
 - Le type du produit au regard de la classification du tableau joint
 - Les COV principaux contenus dans le produit et leur densité en kg/l. La plupart du temps les informations sont portées sur la fiche de donnée de sécurité
 - Si nécessaire, le laboratoire procédera à leur détermination en supplément

Autres restrictions sur les COV

Le système américain LEED, l'écolabel allemand Ange Bleu et l'écolabel européen ont des exigences supplémentaires. Les méthodes de test diffèrent en partie de celles décrites dans la directive UE. C'est plus économique d'entreprendre l'ensemble des tests dont certaines parties sont identiques que de les demander séparément. En plus, certains pays ont des limites particulières qui exigent également des tests, par exemple en USA et pour le LEED.

L'émission de COV dans l'air intérieur est un test requis par les écolabels volontaires: La «Section 01350» en Californie et le M1 en Finlande. Eurofins réalise ces tests depuis de nombreuses années.

Teneur limite en COV contenus dans les peintures et les vernis selon la directive Decopaint

	Catégorie de produit	Type	Phase 1 (g/l) (à partir du 1.1.2007)	Phase 2 (g/l) (à partir du 1.1.2010)
1	Peinture intérieure mate murs et plafonds (brillant ≤ 25@60°)	à base aqueuse à base solvant	75 400	30 30
2	Peinture intérieure brillante murs et plafonds (brillant ≤ 25@60°)	à base aqueuse à base solvant	150 400	100 100
3	Peinture extérieure murs support minéral	à base aqueuse à base solvant	75 450	40 430
4	Peinture intérieure/extérieure pour finitions et bardages bois ou métal	à base aqueuse à base solvant	150 400	130 300
5	Vernis et lasures intérieurs/extérieurs pour finitions, y compris lasures opaques	à base aqueuse à base solvant	150 500	130 400
6	Lasure non filmogène intérieure/extérieure	à base aqueuse à base solvant	150 700	130 700
7	Impression	à base aqueuse à base solvant	50 450	30 350
8	Impression fixatrice	à base aqueuse à base solvant	50 750	30 750
9	Revêtement monocomposant à fonction spéciale	à base aqueuse à base solvant	140 600	140 500
10	Revêtement bicomposant à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple	à base aqueuse à base solvant	140 550	140 500
11	Revêtement multicolore	à base aqueuse à base solvant	150 400	100 100
12	Revêtement à effet décoratif	à base aqueuse à base solvant	300 500	200 200

Pour en savoir plus, lire la directive UE 2004/42/CE sur

www.eurofins.com/decopaint

Laboratoire de test:

Eurofins Product Testing A/S

- Smedeskovvej 38, 8464 Galten, Danemark, tél +45 7022 4276
- 9 Avenue de Laponie, Les Ulis, 91978 Courtaboeuf Cedex, France, tél +33 1 44 62 79 16
- 2200 Rittenhouse St., Suite 150, Des Moines, IA 50321, USA, tél +1-515-362-5937

Merci de contacter nos sites en

Chine (Shanghai, Shenzhen) - Danemark - France -
Allemagne - Hong Kong - Italie - Pays Bas - Thaïlande -
UK - USA

Vous pouvez également nous envoyer un e-mail à
l'adresse suivante

cov@eurofins.com